



# GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 15 OCTOBRE 1766.

*Fin du Mémoire de la Grande Deputation &c.*

**A** RT. 10. On pense qu'un moyen de parvenir à ce but est de confier au Chancelier de Justice l'autorité nécessaire pour veiller à l'exécution des Loix Civiles ; mais, comme les vertus, les talens & les connoissances profondes qu'exige une place si importante, ne pourroient pas toujours vraisemblablement se trouver réunis dans la personne de celui qui seroit le plus ancien pour la présentation, il sera indispensable de rendre amovible cette place, qui jusqu'ici a été permanente comme toutes celles qu'on ne pouvoit donner que par la mort ou la démission de celui qui les

occupoit ; en conséquence, elle sera changée en place de confiance, à la nomination des Etats mêmes, qui y procederont par des Electeurs choisis dans le quatre Ordres. Cette nomination n'aura d'effet que pour l'intervalle d'une Diète à l'autre, & celui qui sera pourvu de la place, sera obligé de rendre compte de son administration aux Etats assemblés à la Diète postérieure à son élection. Les Etats pourront alors le confirmer de nouveau dans la même place pour trois ans, ou lui donner un successeur. Le Chancelier de Justice ne pourra être Membre d'aucun College Royal, ni recevoir aucune commission autre que celle qui lui sera confiée par les Etats & qui consistera à revoir les Actes de Judicature & à faire directement

ment au Roi & au Sénat les représentations sur ce qu'il aura observé de contraire aux Loix. Si, pendant l'absence des Etats, le Chancelier de Justice venoit à mourir, le Roi nommera, conjointement avec le Sénat, un Substitut qui exercera la charge par *interim*.

11. Le projet remis aux Etats par la Grande Députation, sur la liberté de la presse, sera confirmé dans tous ses points.

12. On recommandera d'abrèger dans les Cours de Justice & des Collèges Royaux toutes les formes de procédure, & d'adopter le style le plus précis, le plus court & le plus clair dans la rédaction des Arrêts & le contenu des Protocoles.

13. Il sera permis de dresser, dans une Diète, des projets de réforme sur la constitution & de les rendre publics; mais ce qu'on y proposera, ne pourra être reconnu & converti en Loi, qu'à la Diète suivante. Cette précaution a paru nécessaire pour donner aux Citoyens le tems de réfléchir, de sang froid, sur les projets proposés, & de communiquer leurs réflexions & leurs observations par la voie de l'impression. Alors après un examen approfondi, discuté à loisir & en toute liberté, les Etats se trouveront à portée d'extraire, de ces observations générales & particulières, tout ce qui pourra former une bonne Loi fondamentale, laquelle sera rédigée & confirmée par le suffrage unanime des quatre Ordres, pour être à jamais immuable.

14. Les Etats ne s'attribueront plus la connoissance & le jugement des affaires des particuliers, telles que celles qu'on appelle de *préjudice*; le Roi & le Sénat en connoîtront, & les jugeront exclusivement d'après les Ordonnances établies à ce sujet. Les Etats se réserveront seulement le droit d'évoquer à eux les jugemens qui seront rendus dans les affaires criminelles & dont on portera plainte devant eux, ainsi que

tous ceux qui auront rapport au Gouvernement en general.

15. On diminuera le nombre des personnes employées dans les affaires, à mesure que les Ordonnances qui y seront relatives, se perfectionneront.

16. Enfin, comme l'exercice de la Puissance législative réside dans le Corps du Sénat & dépend de son activité, autant que de sa droiture, il est nécessaire de remplir les places qui y seront vacantes par des Sujets éclairés & imbus de principes conformes à la Religion établie dans le Royaume; ainsi, les Electeurs, avant que de proposer des Sujets à la présentation, auront soin de s'assurer s'ils ont les vertus & les lumières requises. De plus, la place de Sénateur étant une place de confiance de la part des Etats, ils doivent regarder comme conforme à l'esprit de la constitution & à la dignité du Roi de nommer pour Sénateur du Royaume celui qui aura été présenté trois fois pour l'être; de maniere que, si les Etats jugent à propos de le comprendre une quatrième fois dans la présentation, il sera seul présenté pour la place vacante.

A Stockholm, le 15 Août 1766.

Signé à l'Original, B. G. FROBLICH.  
J. AMNELI. J. COLLIN. J. CARLSON

De LONDRES le 26. Septembre.

On prétend qu'il y a encore actuellement dans la Tamise seule environ 120 Bâtimens chargés de Grain pour l'Etranger: cependant nous avons du moins l'esperance qu'il faudra bien que l'exportation cesse d'elle même, le grain qu'on a recueilli cette année ne pouvant point être battu avant la nouvelle assemblée du Parlement, qui suivant toute probabilité portera un Bill pour le retenir dans le Royaume.

La cherté continuë d'occasioner des troubles & de l'agitation parmi le  
Peu.

Peuple : On a été obligé de faire marcher en divers endroits des Troupes réglées & d'apposter de la Milice de manière à prévenir les excès. Le 23. de ce mois, il fut résolu dans une Assemblée du Lord Maire & des autres Magistrats de cette Capitale : " Que, vu les Lettres de plainte reçues des Provinces, & la nécessité où l'on étoit de renchérir le Pain à Londres les Aldermans seroient députés pour remettre aux Ministres du Roi une Représentation, au sujet des suites facheuses qu'on a lieu d'appréhender des troubles survenus à l'occasion des tristes circonstances où l'on se trouve à cet égard : & pour solliciter qu'il soit pris à ce sujet des mesures propres à rétablir la tranquillité dans ce Royaume.

Cette affaire, fut agitée le 24. dans un grand Conseil, qui demeura assésé fort tard : On y examina plusieurs Personnes intelligentes au Commerce des Grains : Et, après une longue délibération, il fut enfin décidé qu'il seroit essentiel au bien public de mettre un embargo sur tous les Vaisseaux & Bâtimens chargés de Blé ou de Farine dans les Ports du Royaume ; Et l'on croit, qu'il sera rendu aujourd'hui une Ordonnance du Roi en son Conseil pour cet effet. En attendant on assure, que le Ministère a envoyé des ordres à ce sujet dans nos Ports, & des Instructions à la Régence d'Irlande pour expédier de pareils ordres dans ceux de ce Pays-là.

L'Assemblée générale de la Compagnie des Indes, qui s'est tenuë avant hier, a été très-nombreuse ; La proposition d'augmenter le Dividende à 5. pour cent pour la demie année, qui commencera le 25. Décembre prochain & finira le 24. Juin 1767. y a donné lieu à de vives contestations ; Et il fut enfin décidé, que la proposition seroit remise à la pluralité des Voix ; & que le Ballot commenceroit aujourd'hui.

Dans la discussion de cette affaire on fit remarquer, " qu'il ne seroit pas prudent d'admettre cette augmentation, vu les intentions du Gouvernement d'examiner à fond les affaires de la Compagnie : Que, quoiqu'elle ait importé pour 3 Millions d'Effets depuis 3 mois, & obtenu la possession de beaucoup de Territoires & des Sommes considérables d'argent, il n'étoit rien moins que certain, que le Gouvernement envisageât ces Acquisitions comme compatibles avec l'Octroi de la Compagnie ; Que d'ailleurs il seroit essentiel de rembourser toutes les Dettes de la Compagnie au dedans & au dehors, & de voir, si, après la discussion Parlementaire & toutes liquidations faites, la Compagnie peut réaliser des profits assez considérables pour autoriser l'augmentation proposée. " La Compagnie a dessein de tenter le renouvellement de son Commerce à Bassora au Golfe Persique, au moyen du Traité de Commerce conclu dernièrement entre notre Cour & celle de Petersbourg.

Le Comte de Chatham continuë d'être fort incommodé : Il n'a pas été en état d'assister aux Conseils, qui se sont tenus cette semaine à St. James ; Mais ce Seigneur a été consulté dans toutes les affaires, qui y ont été traitées.

On a appris de la Havane, qu'on a ressenti dans la Ville de Cuba, le 11. Juin dernier Vers minuit, une violente secousse de temblement de terre, qui a duré 6. à 7. minutes, & qui y a abimé entièrement les carrières de chaux & de pierres-de-taille, tous les habitans se sont réfugié, les uns en pleine campagne, les autres dans des barraques construites dans les grandes places de la Ville, le nombre des morts qu'on avoit découverts jusqu'au 16. du même mois, étoit de 40 tant hommes que femmes & enfans, mais celui des

bles-

bleffés étoit beaucoup plus confiderable.

Dame Eleonore Price est morte depuis peu dans la paroisse de *Mary-Bone* à l'âge de 108 ans. Elle s'étoit mariée fort jeune : mais son mari étant mort le jour de ses noces, elle n'a pas pris depuis d'autre engagement.

Du 30.

Le Roi a déclaré le Comte de *Bristol* Vice-Roi d'*Irlande*.

Le 26 de ce mois il a été arrêté une augmentation de Dividende pour les Propriétaires de la Compagnie des *Indes*.

Le Comte de *Chatbam* est parti le même jour pour *Bath*.

Hier 29 la Reine accoucha heureusement d'une Princesse.

De *HAMBOURG* le 5 Octobre.

Il paroît qu'il s'en faut encore beaucoup que la *Courlande* soit tranquille puisque l'Imperatrice de *Russie* y a fait publier le 10, du mois dernier par son Ministre une Declaration qui porte en Substance que S. M. I. indignée qu'une partie de la noblesse de ce Duché ait osé citer personnellement par devant les Tribunaux de relation de *Pologne*, le Duc *Ernest Jean*, se trouve obligée pour rétablir le bon ordre & terminer les troubles qui subsistent depuis trop longtems dans le Duché de mettre en usage des moyens, capables de prévenir la subversion totale du pays ordonnant en conséquence à son Ministre de signifier aux Nobles & Etats du Duché, que Sa Majesté Impériale ne peut ni consentir que les Officiers, démis de leurs postes, y soient remplacés, ni dédommagés conformément à leurs précédens Mémoires, d'autant plus que s'étant attirés cette disgrâce par leur opiniâtreté & leur desobéissance, ils n'éprouvent que ce qu'ils ont justement mérité : Qu'au cas que tous ceux, qui ont participé ou participeront à l'avenir aux troubles & disputes, s'ils se repentent de leur faute, ils ne s'abstiennent de leurs mutineries, s'ils

ne cooperent incessamment au rétablissement de la tranquillité & de la concorde interieures, s'ils ne prêtent au Duc serment de fidélité & de soumission ; Si enfin ils ne se comportent comme vrais & bons Enfans de la Patrie dans le terme de quatre semaines à compter du jour de la publication de la presente, S. M. Imperiale est fermement résoluë de faire marcher en *Courlande* un Corps de Troupes pour y vivre à discrétion dans les biens des mal-intentionnés jusqu'à ce que la tranquillité & l'union interieures soient entièrement rétablies dans le Pays.

S. M. J. ajoute cependant à la fin de la même declaration qu'Elle a chargé son Ministre, au cas qu'on insistât auprès de lui pour un accommodement, d'y donner les mains, & de contribuer de tout son pouvoir à réunir les Esprits pendant la durée du terme prescrit.

Les deux Princes Royaux de *Suede* se promenant dernièrement en voiture, les chevaux s'effaroucherent & s'emportèrent de maniere à leur faire courir le plus grand danger, si Mr. *Wattrang* Ecuyer de la Cour ne s'étoit au risque de sa vie mis au devant, & ne les eut arrêtés. Le Roi en faisant part de cet événement aux Etats, leur a mis en consideration s'il ne venoit point de récompenser l'Ecuyer proportionnement au service qu'il avoit rendu en sauvant vraisemblablement la vie des deux Princes ses fils, & la réponse des Etats à S. M. a été que quoiqu'ils fussent persuadés que M. *Wattrang* étoit payé du service important qu'il avoit rendu en faisant son devoir de sujet, par la satisfaction interieure qu'il en ressentoit, les Etats ne laisseroient point de lui donner des marques les plus considerables de leur gratitude, si la caisse étoit en état d'y fournir, que cependant pour lui témoigner autant que les circonstances le permettoient, ils lui accorderoient, d'ici au tems de la premiere Diette une somme annuelle de 2000 Ecus monnoye d'Argent.

## SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 15 OCTOBRE 1766.

*De LIEGE le 4 Octobre.*

On apprend de *Stavelot* que le Prince Abbé de ce monastere & de celui de *Malmédi* y est mort le 2 de ce mois dans la 71 année de son âge.

*De la HAYE le 1 Octobre.*

Aujourd'hui, le Chevalier *Yorke*, Ambassadeur Extraordinaire du Roi de la *Grande-Bretagne*, part pour *Hellevoet-Sluis*, afin d'y recevoir la Princesse *Caroline-Matilde*, future Epouse de S. M. *Danoise*, que ce Ministre accompagnera jusqu'à une certaine distance.

*De BERLIN le 4 Octobre.*

Le grand Chapitre de *Magdebourg* ayant élu pour Doyen le Prince *Ferdinand de Brunswick*, le Roi a confirmé cette Election. Sa Majesté a donné aux Chanoines de la Collégiale de *St. Sebastien* de la même Ville, dont S. A. S. est Prévôt, le droit de porter une croix d'or émaillée en blanc, surmontée d'une couronne de même métal, & sur laquelle seront 4 houlettes noires; au centre il y aura l'Aigle de *Prusse*, d'un côté, & de l'autre, le Patron de la Collégiale. Les grands Chanoines la porteront suspendue au col avec un ruban gris de lin dont les lisières seront en or, & les autres l'auront attachée à la boutonnière de l'habit.

*M. de Rexin*, Conseiller intime, ci-devant Envoyé Extraordinaire à la *Porte*, est depuis peu de retour de *Constantinople*.

On apprend que *M. Wallenrodt*, Ministre actuel d'Etat & de la Guerre, Grand-Maréchal du Royaume de *Prusse*, Président du Consistoire & Membre de la Régence de *Königsberg*, y est mort, le 10 de ce mois, à l'âge de 71 ans. Ce Seigneur avoit été chargé de plusieurs Ambassades, & étoit depuis 32 ans dans le Ministère.

Au commencement de la Semaine dernière le Roi vint avec sa Suite ordinaire de *Potsdam* au Château de *Charlottenbourg*, où Sa Majesté soupa avec les Princes & quelques Officiers Generaux.

Hier 3 Elle se rendit encore de *Charlottenbourg* au Parc de cette ville, où Elle vit monter la Garde aux deux Regiments d'Infanterie de *Frederic de Brunswick* & de *Renzel*. Le Roi fit après cela une visite à la Princesse Royale

Royale *Amelie*; Il retourna ensuite à *Charlottenbourg*, où il y eut grande Table & le soir il assista à une représentation de l'Opera de *Fabricius*, après lequel il y eut encore grand souper.

De FRANCFORT le 7 Octobre.

Les lettres du Pays des *Grisons* en date du 23 du mois dernier nous apprennent les nouvelles suivantes relatives aux troubles qui se sont élevés dans ce pays.

Une trentaine de Payfans ayant pour chef le nommé *Simeon Raguth Tscharners* de *Sebeit* avoient projeté de forcer le château de *Pafels* appartenant au Général de *Travers* & de l'y massacrer avec toute sa famille; ils s'étoient même déjà rassemblés à cet effet armés de grosses massuës & munis de pierres; mais ce General ayant été instruit du complot, sortit du château & marcha à leur rencontre ayant avec lui huit hommes bien armés. Les ayant rencontrés, il leur demanda d'abord avec beaucoup de douceur la cause de leur attroupement, à quoi ils ne repondirent que par des injures les plus grossières & en lui envoyant une grêle de pierres, dont l'une l'atteignit à la tête & le renversa par terre; le Baron de *Travers* Capitaine, qui étoit avec lui, eut de son côté un doigt de la main gauche cassé, & fut legerement blessé au visage. Cependant les mutins qui avoient vû tomber le General, accoururent pour l'achever à coups de massuës; mais son monde fit sur eux une decharge de mousquetterie qui leur tua trois hommes & en blessa un, ce qui empêcha les effets de leur fureur. Le General de *Travers* revenu à lui, eut l'humanité d'envoyer un Chirurgien pour panser le blessé avant même de se faire panser, esperant de calmer par là ses ennemis, sur lesquels il n'avoit pas même tiré, il se retira de plus à quelques trente pas d'eux, pour parlementer encore; & voyant cependant qu'il n'étoit pas possible de leur faire entendre raison, il prit le parti de se rendre à *Coire*, où les acharnés le suivirent, & où ils ont eu l'audace de vouloir le faire passer pour assassin. Mr. de *Travers* doit faire imprimer un detail de cet événement, qui lui servira de justification, & pour se mettre à couvert des embuches de ses Ennemis, il s'est en attendant retiré à *Feldkirch*.

De VIENNE le 15 Octobre.

Dimanche dernier 12 de ce mois & Fête de *St. Maximilien*, dont un de Messieurs les Archiducs porte le nom, la Cour fut en Gala & S. A. R. reçut à cette occasion au Palais de cette ville les compliments des Ministres & de la Noblesse. Il y eut le même jour cercle à *Schönbrunn* chez Sa Majesté l'Imperatrice.

Aujourd'hui Fête de *Ste. Therese*, dont Sa Majesté l'Impératrice Reine Apostolique porte le nom, la Cour est en grand Gala à *Schönbrunn*.

Suivant les nouvelles de *Saxe* Madame l'Electrice Douairiere se portoit aussi bien qu'on put le desirer, & l'on avoit même chanté Dimanche dernier dans toutes les Eglises de *Dresde* le *Te Deum* pour remercier Dieu de l'avoir sauvé du danger dans lequel elle s'est trouvée.

Bei Johann Thomas Edlen von Trattnern, Kaiserl. Königl. Hofbuch-  
druckern und Buchhändlern auf dem Rohlmarke im Großerschen Hause, wie  
auch in dessen Buchhandlung in Prag in der Alstädter-Jesuiten-Gasse, sind nebst  
andern folgende Bücher um beygesetzte Preise zu haben.

Wien den 8. October. 1766.

N<sup>ro</sup>. XXXVII.

fl. kr.

<b>L</b> a Pipe café poëme par Mons. Vade, gr. 12. a Paris.	—	20
Science des Ingénieurs dans la conduite des travaux de fortification & d'Architecture civile par M. Belidor 4. av. Fig. Paris 1739.	12	—
Bible (la Sainte) contenant l'ancien & le nouveau Testament avec un commentaire littéral inséré dans la traduction Française par le R. P. de Carrieres, VI. Tom. gr. 12. a Paris, 1750.	21	—
Selemachs Begebenheiten aus dem Französischen des Herrn von Fenelon in deutsche Verse gebracht, und mit Anmerkungen von B. Neukirch, 2. Theile mit Kupfern, gr. 8 Nürnberg 1762.	4	—
Lexicon, (Kraacher E. F.) nützliches Handlexicon, in welchem die Wörter, Redensarten, Namen und Titel aus fremden Sprachen etc. erklärt sind, gr. 8 Nürnberg. 1766.	1	30
Schäfers (J. F.) deutsch- teutsch-jösisch und Italienisches Wörterbuch, worinnen die allergebräuchlichsten Wörter befindlich sind, zu sonderbarem Nutzen der deutschen Jugend, gr. 8. Augsburg. 1766.	1	—
Greffarme (M. T.) Grundriß oder Entwurf en squellette, wie ein Regent ohne Beschwerde seiner Landes-Einkünfte, weder einiger Anlagen seiner Unterthanen, eine ewige Necrouren-Colonie anlegen und errichten könne, gr. 8 Bamberg 1766.	—	14
Lebensbeschreibung des Marquis von Langallerie, General-Lieutenant der Französischen Armeen, und General-Feld Marschall-Lieutenant in Diensten Kaiser Karls des VI. worinnen sehr viel geheime Nachrichten enthalten, von ihm selbst in seinem Gefängnis zu Wien auf-gezeichnet, 8. Gotha 1747.	—	24
Anti-Maquignonnage pour éviter la surprise dans l'empléte des chevaux: par le Baron d'Eisenberg, fol. avec Fig. Amsterdam, 1764.	5	15
Mémoires de Mad. Staal écrits par elle-même ou anecdotes de la Régence. 8vo. 3. vol. Amsterd. 1756.	1	45
Oeuvres de François de la Motte le Vayer. gr. 8. 7. vol. Dresde, 1756.	21	—
L'Art de se tranquilliser dans tous les événemens de la vie; tiré du Latin du célèbre Antoine Alphonse de Sarafa. 8. Strasbourg, 1764.	—	45
Amours de Paliris & Dirphé. 8. Francfort, 1766.	—	30
La Philosophie par amour ou lettres de deux Amans passionnés & vertueux. 2. part. 8. Francfort, 1766.	1	15
Missel Romain Latin-François. gr. 12. Paris, 1761.	1	30
Essai sur l'homme par Pope traduit en cinq Langues. 8. Strasbourg, 1762.	1	—
Le nouveau Secrétaire François-Allemand par Poitevin. 8. Strasbourg, 1763.	—	51
Paulini (a S. Josepho) Orationes XXIII. habitæ in Archigymnasio Romanæ sapientia de ingenio oratorio 8 Ulmæ 1756.	—	40
Beer (Johann Christoph) das gebrochene Brod der Kleinen, d. i. Erklärung der Christenlehr, nach der Ordnung des kleinen Catechismi abgearbeitet in die 5. Hauptstücke, auch zu sonderbarem Behülfe der Christenlehrer, und Prediger 4. Augsburg 1760.	1	30
— historische Zeitvertreibung bestehend in siebenhundert auserlesenen, und anmuthigen Geschichten mit angehängten Sittenlehren, 8 Augsburg 1761.	1	15
Kenmayer (Franz.) geistliche Schaubühne, oder die Barmherzigkeit Gottes, durch den verlohrenen Sohn in vier Betrachtungen vorgestellt med. 8 Augsburg 1766.	—	36
— geistliche Schaubühne, oder das Gebor der Liebe Gottes durch fünf heilige Franciscus in eben so vielen Betrachtungen vorgestellt med. 8. Augsburg 1760.	—	45
Les Aventures de Télémaque fils d'Ulysse par feu Messire François de Salignac de la Motte Fenelon &c. &c. nouvelle édition 8 Ulm 1766.	1	15

Elbel (P. Fr. Benjamin) Theologia Moralis Sacramentalis Tripartita per modum conferentiarum casibus practicis applicata & illustrata ad usum tum Curatorum, tum praesertim pro cura animarum Examinandorum 8 X. Tomi Augustae 1755.	7	—
von Erd (Caspar Lucas) die in Kindesnöthen seuffende Bauernfrau oder kneze, und gründliche Unterweisung, wie eine Hebamme auf dem Land einer Frauen in der Schwangerschaft, während der Geburt, und Kindbett geschicklich abwarten solle, nebst Beschreibung einiger dargegen dienenden sicheren Arzneyen, 8 Costanz 1766.	—	12
Sailer (Sebastian) Marianisches Oracel d. i. heilsame Rätke Maria von dem guten Rath 8. Augspurg 1766	I	20
Fleury (Claudii) Historia Ecclesiastica latine reddita & notis illustrata 8 21. Tomi. Augustae Vindel. 1758.—64.	31	30
Claus (Josephi Ignatii) Spicilegium Concionatorum, hoc est, Conceptus morales pro cathedra, in fide Christiano - Catholica fol. 4 Tomi Augustae Vind. 1760.	8	30
— Ejusdem spicilegium Catechetico-Concionatorium, id est, Conceptus Exegetici fol. 2. Tomi 1750. Augustae.	8	—
— Universale Sacro-profanum de Deo, & Christo Domino fol. 1762. August. Vind. Deutscher, Auszug der merkwürdigsten Begebenheiten, und Wunder von der gnadenreichen Bildniß Maria vom guten Rath 8. Costanz 1764. aus dem Wätschen von Mr. d'Origo übersezt.	6	15
Sennhauser (Anselmus) Tugendsschul unter dem göttlichen Lehrmeister Jesus Christus zum Unterricht einer christlichen Seel 8. Costanz 1765.	—	7
Wagner (R.P. Francisci) Phrasologia germanico - latina omnibus stili bene latini Candidatis, maxime Tironibus 4. Tugy 1766.	—	36
Loder (Carolo) Biblische Historien aus dem alten, und neuen Testament mit schriftmäßigen Erklärungen vorgestellt 8. 16. Thl. Costanz 1765.	I	30
Diotalevi (Alexandri) Marianische Kirchengespräche zu Beförderung der Liebe und des Dienstes zu der seligsten Jungfrau und göttlichen Mutter Maria 5. Thl. 4. Augspurg. 1766.	12	—
Rehner (Johann Baptista) sehr leichter Unterricht, und Lehrart der höchst = notwendigen, und ungdäresten Rechenkunst mit allen notwendigen Regeln, und Exercipeln bestens versehen, 8. Aug. 1763.	3	—
Peickart (Francisci) Christliche Andachtsübungen, das ist Morgens = Abends = Beicht = und Communion = wie auch Messgebeter zum Nutzen, und heilsamen Gebrauch frommer Christen 8. Costanz 1766.	—	20
Suiteus (Rudolphi) Vernunft = Trug an alle Arbeiten, Machiavellian, gefährliche Romanen, und falsch politische Weisfunder zu einem Zweykampf auf den Plan kurzweiliger Dichtung mit dem Schwert der sonderbaren Beweissthümer 8. 3. Thl. Augspurg. 1749.	—	14
Merz (Aloylii) Frag ob es einem Wunder gleiche, daß Luther in kurzer Zeit sich so viele Anhänger zugezogen habe. 4. Augspurg 1766.	2	30
Sales (Francisci) Philothea oder je länger je lieber, das ist, Einleitung zum andächtigen Leben 8. Augspurg 1761.	—	8
Rudimenta historica, oder kurze, und leichte Weise die katholische Jugend in der Historie, zu unterrichten 6. Stücke 8. Costanz 1761.	—	35
Mayr (Gallus Paulus) geistliche Einöde, oder jährliche Uebungen des Geistes auf acht, oder auch zehn Tage nach Einleitung des heil. Ignatii 8. Augspurg. 1766.	I	30
Ladvoeat (des Heren Abts) historisches Wörterbuch, worinnen von den Patriarchen, Kaisern, Königen, Fürsten, großen Feldherren, heidnischen Gottheiten, und andern dergleichen mehr Nachricht erthelet wird 8. Ulm 1760. 4. Thl.	I	15
Sammlung kürzerer Gedichte aus den neuern Dichtern Deutschlands zum Gebrauche der Jugend 8. Augspurg 1766.	7	30
Steinner (Joannes) auserlesene Lobreden an verschiedenen hohen Fest = und Ehrentagen gehalten 4. Augspurg 1766.	—	34
Cartier (Germani) Biblia Sacra vulgatae editionis jussu Sixti V. Pontif. Max. recognita, locupletibus SS. Patrum & aliorum probatorum 8. Scripturae interpretum commentariis illustrata fol. cum figuris 4. Tomi Constantiae 1763.	I	15
	18	—